

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le 1^{er} juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Vallespir, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil de Le Boulou session ordinaire du mois de juin, sous la Présidence de Monsieur Michel COSTE, Président.

PRESENTS :

CERET : M. Michel COSTE, Mme Bernadette COSTASECA VIDALOU, M. José ANGULO, Mme Sandrine CAPEILLE, M. Julien ROIG, Mme Brigitte BARANOFF, M. Thierry LABELLE, Mme Maria LACOMBE, M. Patrick PUIGMAL, Mme Aurélie ROCA,

LE BOULOU : M. Patrick FRANCES, Mme Brigitte ERRE, M. Stéphane GRAU, Mme Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, M. Armand LAFUENTE, Mme Stéphanie DELL'UTRI, Mme Rose-Marie QUINTANA, M. Alain GRANAT,

MAUREILLAS LAS ILLAS : M. Jean VILA, Mme Sylvie SIMON, M. Stéphane GALAN, M. Michel VIZERN,

SAINT JEAN PLA DE CORTS : Mme Annette AICARDI,

REYNES : M. Guy GATOUNES, Mme Florence CARLIER-RUIZ,

L'ALBERE : /

LES CLUSES : /

LE PERTHUS : M. Thierry THADEE,

TAILLET : Mme Gulsen GONZALEZ,

VIVES : /

ABSENTS EXCUSES ET/OU REPRESENTES : M. François BRULE ayant donné procuration à Mme Aurélie ROCA, M. Jean PARAYRE ayant donné procuration à Mme Brigitte ERRE, M. Jean-Marc PACULL ayant donné procuration à M. Stéphane GRAU, M. Robert GARRABE, M. Patrick CASADEVALL ayant donné procuration à Mme Annette AICARDI, M. Marc DE BESOMBES SINGLA, M. Alexandre PUIGNAU

Secrétaire de Séance : M. Julien ROIG

M. Le Président procède à la vérification du quorum, désigne M. Julien ROIG comme secrétaire de séance et fait part des procurations qui lui sont parvenues.

Mme Rose-Marie QUINTANA a souhaité revenir sur le procès-verbal de la séance du 27/04/2026, sur la cession de parcelles votée à titre symbolique au profit de l'institut du Liège. Elle indique l'intérêt qu'il aurait pu y avoir à intégrer, dans le cadre de cette opération, une collaboration entre l'Institut du Liège et la Communauté de Communes afin de pouvoir bénéficier de financements européens.

Elle précise que des enveloppes européennes restent accessibles, notamment dans le cadre de coopérations transfrontalières avec la Catalogne, où les partenaires sont particulièrement demandeurs de collaborations avec des collectivités françaises. Dans ce contexte, la présentation d'un projet conjoint aurait de fortes chances d'aboutir favorablement.

L'efficacité et la qualité du travail réalisé par l'Institut du Liège sont reconnues. Néanmoins, il est rappelé que l'enjeu porte également sur l'opportunité, pour la collectivité, de bénéficier directement de financements européens afin de développer des projets sur le territoire, par exemple en lien avec des itinéraires de randonnée transfrontaliers. À titre d'exemple, un projet antérieur « Sports et Cultures » mené autour du Perthus et du col de Panissars avait permis d'obtenir rapidement des financements européens, malgré son ampleur réduite.

Elle considère regrettable de ne pas déposer systématiquement des demandes de financement lorsque de telles opportunités se présentent. Rappelle que la question n'était pas de remettre en cause la cession elle-même, mais plutôt d'envisager son conditionnement à un partenariat dans le cadre d'un projet européen.

Invite l'assemblée à réfléchir à cette approche lors de situations similaires. Elle souligne que les financements au niveau de la Région et de l'Etat se raréfient, tandis que des crédits demeurent disponibles au niveau européen. La présence de partenaires de l'autre côté de la frontière constitue un atout important qu'il convient de valoriser.

➤ **Vote : Unanimité**

1/ INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Dossiers présentés par M COSTE – Président

Délibérations n° 2026/101/D à n° 2026/101/D à 2026/105/D

1/1 – Désignation des délégués dans les commissions obligatoires

Il est proposé au Conseil Communautaire de se déterminer sur les désignations suivantes :

- **Commission intercommunale d'accessibilité** :

Par délibération en date du 27/04/2026 le conseil communautaire a décidé de fixer la composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité à : Le Président (ou vice-président délégué) + 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants élus du territoire.

Il est proposé au conseil communautaire :

D'entériner la composition de la Commission Intercommunale d'accessibilité selon les désignations communales à savoir :

	Représentants	Communes
Titulaires	Jacques ARNAUDIES	Vivès
	Jean Marc PACULL	Le Boulou
	Luc PANABIERES	Maureillas Las Illas
	Michel ANDRODIAS	Saint Jean Pla de Corts
	José ANGULO	Céret
Suppléants	Florence CARLIER-RUIZ	Reynès
	Thierry THADEE	Le Perthus
	Gulsen GONZALEZ	Taillet
	Thérèse BIDARD	L'Albère
	Denis FOURNY	Les Cluses

➤ **Vote : Unanimité**

- **CIID (Commission intercommunale des impôts directs) :**

Vu le 1 de l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI), une commission intercommunale des impôts directs doit être instituée dans chaque EPCI, dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI,

Considérant que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité locale : depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation) ;

Considérant que cette commission est composée :

- . Du président de l'EPCI ou de son adjoint délégué, président de la commission
- . De 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants

Considérant qu'elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (40 personnes) qui doivent être inscrits aux rôles d'imposition directes locales de l'EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;

Considérant qu'en l'absence de proposition, ou en présence d'une liste incomplète ou comportant des personnes ne remplissant pas toutes les conditions dans le délai de 2 mois, le Directeur Départemental/Régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De désigner parmi les membres de la commission finances et fiscalité et remplissant les conditions de l'article 1650 A du CGI :

- M. Patrick PUIGMAL ; Mme Bernadette COSTASECA VIDALOU ; M. José ANGULO ; M. Guy DERBOIS ; Mme Michelle BOISORIEUX ;
- Mme Brigitte ERRE ; Mme Sylvaine RICCIARDI BRAEM ; Mme Nathalie DIARIES ;
- M. Luc PANABIERES ; Mme Sylvie SIMON
- Mme Florence CARLIER RUIZ ; M. Guy GATOUNES
- M. Régis RAMSEYER ; M. Michel ANDRODIAS
- Mme Marie-Christine GADEAU PERROT ; Mme Gulsen GONZALEZ
- Mme Nathalie CALS ; M. Pierre DALOU
- Mme Thérèse BIDARD ; M. Marc DE BESOMBES SINGLA
- M. Claude MORINI ; M. Stéphane BURTARD ; M. Thierry THADEE

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a que valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental/régional des finances publiques.

➤ **Vote : Unanimité**

- **Comité Local du service public pour l'emploi (CLPE) :**

Considérant que dans le cadre de la poursuite de la gouvernance sur la loi du 18/12/2023 pour le plein emploi il a été institué le Comité Local du Service Public pour l'Emploi ;

Considérant que par mail en date du 16/04/2026 le Conseil Départemental, Direction de l'Insertion et du Logement, demande que les personnes initialement nommées par arrêté préfectoral et qui ont changé à la suite du renouvellement des conseils municipaux, soient remplacées.

Il est proposé au conseil communautaire :

De désigner au sein du Comité Local du service Public pour l'Emploi :

- Membre titulaire : M. Puigmal Patrick
- Membre suppléant : M. Coste Michel

➤ **Vote : Unanimité**

- **Conseil d'Exploitation de l'Office Intercommunal du Toursime**

Par délibération en date du 27/04/2026 le Conseil Communautaire a procédé à la désignation de ses représentants au sein du conseil d'exploitation.

La commune de Reynes souhaite une modification dans ses représentants suppléants : Mme Marie Gatounes remplacera Mme Florence Carlier-Ruiz.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner les délégués titulaires et suppléants suivants :

Représentants	Céret (3 T/3S)	Le Boulou (2T/2S)	Maureillas Las Illas (2T/2S)	Reynes (1T/1S)	St Jean (1T/1S)	Taillet (1T/1S)	Vives (1T/1S)	L'Albère (1T/1S)	Le Perthus (1T/1S)	Les Cluses (1T/1S)
Titulaires	Patrick PUIGMAL	Patrick FRANCES	Sylvie ERRE-LLAREUS	Elvire ASPART	Annette AICARDI	Marie Christine GADEAU-PERROT	Jacques ARNAUDIES	Thérèse BIDARD	Thierry THADEE	Sébastien GOURIOU
	Julien ROIG	Sylvaine RICCIARDI-BRAEM	Swan DE SAN FABIAN							
	Michel COSTE									
Suppléants	Maria LACOMBE	Pierre DAÏDER	Babette PATHHIER	Marie Gatounes	Régis RAMSEYER	Alain BREGUI	Amar GHILACI	Anne Lise DE BESOMBES SINGLA		Sandrine MARTIN
	José ANGULO	Stéphane GRAU	Joëlle TIXÉ							
	Bernadette COSTASECA VIDALOU									

➤ **Vote : Unanimité**

- **Initiative Pays Catalan**

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De désigner ses représentants :

Désignation par le Conseil Communautaire : 1 titulaire + 1 suppléant

- M. Patrick PUIGMAL Titulaire
- M. Michel COSTE Suppléant

➤ **Vote : Unanimité**

M. Gatounes rappelle que, lors du précédent conseil communautaire, Monsieur Frédéric HEBRARD avait été désigné en qualité de titulaire au sein de l'association Communes Forestières.

Il précise qu'en raison de sa qualité d'agent de l'Office National des Forêts, l'intéressé, après avoir pris attache avec sa hiérarchie, se voit dans l'obligation de retirer sa candidature à cette fonction.

Il est donc proposé d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire afin de procéder à une nouvelle désignation.

2/ FINANCES

Dossiers présentés par M. FRANCES – Vice-Président

Délibération n° 2026/106/D à 2026/114/D

2/1 – Approbation du règlement budgétaire et financier

M. Arnaud Canouet responsable du service finance, présente le projet de Règlement Budgétaire et Financier (RBF) « budget vert », un outil obligatoire visant à mesurer l'impact des dépenses publiques sur la transition écologique.

L'analyse se concentre sur six axes : atténuation, adaptation, biodiversité, ressources, pollution et impact sur l'eau. Périmètre d'analyse

Actuellement, l'obligation porte sur les axes atténuation et biodiversité, en se concentrant sur les dépenses d'investissement. L'atténuation regroupe la décarbonation des transports, l'isolation thermique des bâtiments, la réduction et valorisation des déchets, et l'isolation des espaces verts.

LE BUDGET VERT

Axes à évaluer :

Dépenses de fonctionnement

➔ Dépenses d'investissement

ATTÉNUATION

Lutte contre le changement climatique

ADAPTATION

Anticipation des risques naturels

BIODIVERSITÉ

Préservation des espaces naturels

RESSOURCES

Gestion des ressources non renouvelables

POLLUTION

Pollution de l'air, de l'eau et des sols

EAU

Préservation des ressources en eau

ATTÉNUATION :

Décarbonation des moyens de transport
Isolation thermique des bâtiments
Réduction et valorisation des déchets
Développement des espaces verts

BIODIVERSITÉ :

Désartificialisation et renaturation des sols
Création de continuités écologiques
Réduction de la pollution lumineuse
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Méthode d'évaluation :

I4CE INSTITUTE FOR CLIMATE ECONOMICS

TRÈS FAVORABLES

DÉFAVORABLES

FAVORABLES SOUS CONDITIONS

À APPROFONDIR

NEUTRES

INDÉFINI MÉTHODOLOGIQUE

LE BUDGET VERT

Exemple 1 : rénovation et requalification d'une voirie (avant : route + trottoirs ; après : route + trottoirs + voie cyclable)

ATTÉNUATION

Lutte contre le changement climatique

Part liée à la route

NEUTRES

Route déjà existante

Part liée aux trottoirs

TRÈS FAVORABLES

Mode de déplacement décarboné

Part liée aux vélos

TRÈS FAVORABLES

Mode de déplacement décarboné

BIODIVERSITÉ

Préservation des espaces naturels

Toute la dépense

NEUTRES

Pas de nouvelle artificialisation

Exemple 2 : rénovation énergétique (façades et toiture) d'un bâtiment administratif existant sans prise en compte des enjeux de biodiversité (pas de limitation de l'impact ni d'amélioration de l'existant). Absence de DPE à la suite des travaux réalisés.

ATTÉNUATION

Lutte contre le changement climatique

Dépenses liées à la performance énergétique

FAVORABLES SOUS CONDITIONS

Absence de DPE pour justifier un passage en classe A ou B

Dépenses non liées à la performance énergétique

NEUTRES

Selon I4CE toujours, ce qui suggère un découpage fin des dépenses réalisées

BIODIVERSITÉ

Préservation des espaces naturels

Toute la dépense

DÉFAVORABLES

Actions possibles : diagnostic biodiversité, préservation des habitats, végétalisation de la toiture, ...

Exemple 3 : achat de mobilier de bureau et de matériel informatique

ATTÉNUATION

Lutte contre le changement climatique

Mobilier de bureau

À APPROFONDIR

D'après I4CE car pas de classement défini à ce jour

Matériel informatique

DÉFAVORABLES

Car fortement émetteur, notamment lors de sa production

BIODIVERSITÉ

Préservation des espaces naturels

Mobilier de bureau

À APPROFONDIR

D'après I4CE car pas de classement défini à ce jour

Matériel informatique

INDÉFINI MÉTHODOLOGIQUE

A analyser via l'axe Ressources (transition vers l'économie circulaire)

LE BUDGET VERT 2025

Résultats investissement 2025 : axe ATTÉNUATION

ATTÉNUATION
Lutte contre le changement climatique

Classement impact dépenses	Montant
A - Très favorable	1 019 625 €
B - Favorable sous condition	788 924 €
C - Neutre	1 172 295 €
D - Défavorable	207 589 €
E - A approfondir	128 332 €
Neutre car écriture comptable	966 679 €
Indéfini méthodologiquement	14 963 €
Total général	4 298 409 €

Sur les 3 318 k€ analysables

ATTÉNUATION	ATTÉNUATION	ATTÉNUATION
24%	31%	55%
18%	24%	
27%	35%	35%
5%	6%	6%
3%	4%	4%
22%	100%	100%
0%		
100%		

Résultats stables par rapport à 2024 (58% / 27% / 7% / 8%) avec 3,8m€ d'investissement dont 2,8 m€ analysables.
Principales dépenses 2025 : voirie (1,5 m€), bâtiment (1,3 m€) – voir détail page suivante.

Résultats investissement 2025 : axe BIODIVERSITÉ

BIODIVERSITÉ
Préservation des espaces naturels

Classement impact dépenses	Montant
A - Très favorable	84 698 €
B - Favorable sous condition	221 500 €
C - Neutre	2 694 295 €
D - Défavorable	163 602 €
E - A approfondir	132 945 €
Neutre car écriture comptable	966 679 €
Indéfini méthodologiquement	34 690 €
Total général	4 298 409 €

Sur les 3 297 k€ analysables

BIODIVERSITÉ	BIODIVERSITÉ	BIODIVERSITÉ
2%	3%	9%
5%	7%	
63%	82%	82%
4%	5%	5%
3%	4%	4%
22%	100%	100%
1%		
100%		

Résultats stables par rapport à 2024 (59% / 81% / 7% / 7%) avec 3,8m€ d'investissement dont 2,8 m€ analysables.
Dépenses favorables portées par la Maison des producteurs (optimisation du foncier avec regroupement de plusieurs acteurs et activités sans nouvelle artificialisation) / Dépenses défavorables portées notamment par l'achat de véhicules thermiques (par la CCV et fonds de concours versés aux communes).

LE BUDGET VERT 2025

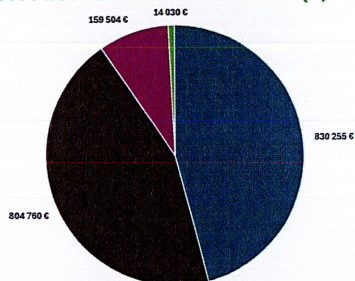
ATTÉNUATION

Lutte contre le changement climatique

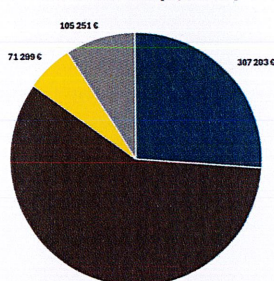
Détail des résultats ATTÉNUATION 2025

- 01 - Bâtiment
- 02 - Formation professionnelle
- 03 - Achat et entretien des véhicules
- 04 - Voirie
- 05 - Déchets
- 06 - Achats d'énergie, infrastructures et réseaux énergétiques
- 07 - NTIC
- 08 - Espaces verts

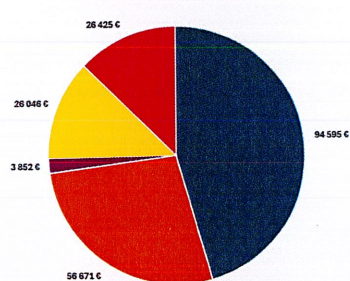
55% Favorable / Très favorable (1,8 m€)



35% Neutre (1,2 m€)



6% Défavorable (0,2 m€)



Rénovation énergétique de bâtiments (FDC écoles)
Création de locaux CCV avec isolation thermique et sans artificialisation des sols (Pôle collecte, Maison des Producteurs)
Développement des mobilités douces (RD115 Reynès, entrée St Jean Pta de Corts, Véloroutes voies vertes, ...)
Installation de colonnes de tri des déchets

Réfection et signalétique de voiries à usage des automobiles, entretien des ZAE, réhabilitation de structures sans conséquence sur l'isolation et les émissions de GES (travaux déchèterie Céret). FDC acquisitions foncières et mises en discrétion réseaux des communes

Achat de voitures consommant plus de 50g de CO2 par km (véhicule hybride GVD, FDC véhicules services techniques communaux) ou autres véhicules essence ou diesel (Médicobus).
Achat/remplacement de climatiseurs (siège, périscolaires).
Achat de matériel informatique.

Fonds de concours 2024 + 2025 : 34% / 46% / 9% / 11% avec 2,15 m€ de versements réalisés sur les deux années.

En conclusion M. CANOJET rappelle les enjeux et avenir du budget vert pour la collectivité :

- ➔ Mise à plat et définition des critères avec les élus de la commission Transition et sobriété écologique : avoir les outils d'évaluation adaptés aux moyens de la collectivité.
- ➔ Utilisation comme outil de décision dans les choix d'investissement : application des critères pour l'attribution des fonds de concours ?
- ➔ Élargir à terme le cadre d'analyse : application du budget vert au vote du budget (pas qu'au compte administratif), intégration des dépenses de fonctionnement
- ➔ Partager cette vision de budget vert au sein d'autres commissions pour évaluer par exemple notre politique d'achats et nos schémas directeurs (plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, PCAET, ...)

Mme FONTAINE - précise qu'il s'agit d'un mécanisme qu'il convient d'assimiler dans un premier temps, puis de compléter collectivement en fonction des éléments que chacun souhaite mettre en avant.

Mme LACOMBE - s'interroge sur le fait de savoir si le niveau de nomenclature relève d'un cadre strictement français ou s'il existe également une harmonisation à l'échelle européenne, applicable aux autres pays.

M. CANOUET - indique qu'il s'agit d'une bonne question, mais précise qu'il ne dispose pas de la réponse à ce stade.

M. PUIGMAL - demande si ce dispositif va s'appliquer aux collectivités locales.

M. COSTE - confirme qu'il sera obligatoire pour les collectivités. Il ajoute qu'il sera opportun d'harmoniser les critères entre l'intercommunalité et les communes membres afin de disposer d'une vision globale.

M. PUIGMAL - souhaite savoir qui est à l'origine de la mise en place du budget vert, et si celui-ci relève d'un cadre purement national. Il s'interroge également sur l'existence d'une consolidation.

M. CANOUET - il n'y aura pas de consolidation dans la mesure où il n'existe pas de critères harmonisés. Il précise qu'une méthodologie est proposée, mais que chaque collectivité doit se l'approprier. Il indique également que l'État précise que ce budget n'a pas vocation à comparer les collectivités entre elles.

M. ANGULO, souligne que cela lui rappelle le fonctionnement du SCOT : un cadre général est donné, mais chaque collectivité ou entité élabore ses propres outils. Il regrette cette situation, estimant que cela conduit à des lectures différentes et rend les résultats difficilement comparables, les outils n'étant pas utilisés de manière homogène

M. COSTE précise que l'origine des Budgets Verts remonte à l'Accord de Paris de 2015.

Délibérations n° 2026/107/D

2/2 – Approbation des Comptes de gestion du receveur et des Comptes administratifs 2025

M. CANOUET propose de procéder à la clôture comptable 2025, laquelle intervient après le vote du budget, pour les raisons suivantes. Le vote du budget primitif a eu lieu le 2 mars dernier. Il aurait été souhaité de voter simultanément les comptes administratifs, mais les comptes de gestion, qui doivent être présentés au même moment, n'étaient pas disponibles.

Pour voter les budgets primitifs, il est nécessaire d'intégrer les résultats de l'exercice 2025, reportés sur 2026. Les chiffres étant arrêtés, il a été procédé à une reprise anticipée des résultats, qui s'est révélée exacte au centime près pour l'ensemble des budgets.

Il présente tout d'abord une vue d'ensemble du compte de gestion fourni par la trésorerie, retraçant les résultats des différents budgets de la collectivité : un budget principal et six budgets annexes. Présente ensuite les différents les Comptes Administratifs 2025 établis par Monsieur le Président :

LES COMPTES DE GESTION					
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	163 319,73		-993 148,64		-819 828,91
Fonctionnement	3 248 511,29	1 250 000,00	2 543 421,41		4 541 932,70
TOTAL I	3 411 831,02	1 250 000,00	1 550 272,77		3 722 103,79
II - Budgets des services à caractère administratif					
25500-LOTISSEMENT 3 TECH ULRICH -					
Investissement					
Fonctionnement	3 833,11				3 833,11
Sous-Total	3 833,11				3 833,11
25700-ZONE D ACTIVITE LE BOULOU LOTISS					
Investissement					
Fonctionnement	-609 140,12		115 659,42		-493 480,70
Sous-Total	-609 140,12		115 659,42		-493 480,70
26100-LOT 5 TECH OULRICH CCV					
Investissement	-198 969,61				-198 969,61
Fonctionnement	-972 397,78		79 677,37		-883 320,41
Sous-Total	-1 171 967,39		79 677,37		-1 092 290,02
26400-PEPINIERE ENTREPRISE CCV					
Investissement	46 448,18		10 423,09		56 871,27
Fonctionnement	35 975,64		-30 224,06		5 751,58
Sous-Total	82 423,82		-19 800,97		62 622,85
40100-BAT IND STE MARGUERITE CCV					
Investissement	-416 984,09		400 815,57		-16 168,52
Fonctionnement	341 844,87	284 022,94	-12 804,11		45 017,82
Sous-Total	-75 139,22	284 022,94	388 011,46		28 849,30
40200-EXTENSION DISTRIBURT GUEST CCV					
Investissement			-348 833,33		-348 833,33
Fonctionnement			13 330,75		13 330,75
Sous-Total			-335 502,58		-335 502,58
TOTAL II	-1 769 989,80	284 022,94	228 044,70		-1 825 958,04
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 641 841,22	1 534 022,94	1 788 317,47		1 896 135,75

LES COMPTES ADMINISTRATIFS : Budget principal

BUDGET PRINCIPAL

CA 2025 RESULTATS				
BUDGET PRINCIPAL	REALISE		RESTES A REALISER	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 310 475,33 €	20 832 408,03 €		
Ecritures réelles	14 745 652,43 €	18 846 363,98 €		
Résultat fonctionnement reporté		1 998 511,29 €		
Opérations ordre : transfert entre section	1 564 822,90 €	7 532,76 €		
Résultat fonctionnement		4 541 932,70 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT	4 298 408,68 €	3 478 579,77 €	2 109 561,75 €	770 976,82 €
Ecritures réelles	4 284 323,66 €	493 884,88 €		
Résultat investissement reporté	0,00 €	163 319,73 €		
Excédent de fonctionnement		1 250 000,00 €		
Opérations ordre	14 085,02 €	1 571 375,16 €		
Résultat d'investissement		-819 828,91 €		-1 338 584,93 €
Résultat de clôture		3 722 103,79 €		
Résultat de clôture avec RAR				2 383 518,86 €

LES COMPTES ADMINISTRATIFS : Budgets annexes

1/6

BUDGET VALL'UP

CA 2025 RESULTATS				
VALL UP - PEPINIERE D'ENTREPRISES	REALISE		RESTES A REALISER	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	124 723,01 €	130 476,59 €		
Ecritures réelles	113 852,84 €	94 500,95 €		
Résultat fonctionnement reporté	0,00 €	35 975,64 €		
Opérations ordre : transfert entre section	10 872,17 €	0,00 €		
Résultat fonctionnement		5 751,58 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT	449,08 €	57 320,35 €	0,00 €	0,00 €
Ecritures réelles	449,08 €	0,00 €		
Résultat investissement reporté	0,00 €	46 448,18 €		
Excédent de fonctionnement		0,00 €		
Opérations ordre	0,00 €	10 872,17 €		
Résultat d'investissement		56 871,27 €		0,00 €
Résultat de clôture		62 622,85 €		
Résultat de clôture avec RAR				62 622,85 €

LES COMPTES ADMINISTRATIFS : Budgets annexes

2/6

BUDGET ANNEXE
STE MARGUERITE

CA 2025 RESULTATS				
STE MARGUERITE	REALISE		RESTES A REALISER	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	148 444,15 €	193 461,97 €		
Ecritures réelles	31 221,15 €	135 640,04 €		
Résultat fonctionnement reporté	0,00 €	57 821,93 €		
Opérations ordre : transfert entre section	117 223,00 €	0,00 €		
Résultat fonctionnement		45 017,82 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT	546 759,83 €	530 591,31 €	0,00 €	30 669,83 €
Ecritures réelles	115 839,27 €	399 431,84 €		
Résultat investissement reporté	416 984,09 €	0,00 €		
Excédent de fonctionnement		0,00 €		
Opérations ordre	13 936,47 €	131 159,47 €		
Résultat d'investissement		-16 168,52 €		30 669,83 €
Résultat de clôture		28 849,30 €		
Résultat de clôture avec RAR				59 519,13 €

LES COMPTES ADMINISTRATIFS : Budgets annexes

3-4/6

BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENTS

CA 2025 RESULTATS			
LOTISSEMENT 3 TECH OULRICH CERET	REALISE		
	Dépenses	Recettes	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	3 833,11 €	
Ecritures réelles	0,00 €	0,00 €	
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	3 833,11 €	
Résultat fonctionnement	3 833,11 €		
Résultat de clôture	3 833,11 €		
LOTISSEMENT 1 LE BOULOU	REALISE		
	Dépenses	Recettes	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	640 500,20 €	147 019,50 €	
Ecritures réelles	31 360,08 €	147 019,50 €	
Résultat de fonctionnement reporté	609 140,12 €	0,00 €	
Résultat fonctionnement	-493 480,70 €		
Résultat de clôture	-493 480,70 €		

LES COMPTES ADMINISTRATIFS : Budgets annexes

5/6

BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENTS

CA 2025 RESULTATS			
LOTISSEMENT 5 TECH OULRICH - CERET	REALISE		
	Dépenses	Recettes	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	998 460,41 €	105 140,00 €	
Ecritures réelles	25 462,63 €	105 140,00 €	
Résultat fonctionnement reporté	972 997,78 €	0,00 €	
Opérations ordre : transfert entre section	0,00 €	0,00 €	
Résultat fonctionnement	-893 320,41 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT	198 969,61 €	0,00 €	
Ecritures réelles	0,00 €	0,00 €	
Résultat investissement reporté	198 969,61 €	0,00 €	
Excédent de fonctionnement		0,00 €	
Opérations ordre	0,00 €	0,00 €	
Résultat d'investissement	-198 969,61 €		
Résultat de clôture	-1 092 290,02 €		

LES COMPTES ADMINISTRATIFS : Budgets annexes

6/6

BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENTS

CA 2025 RESULTATS			
EXTENSION DISTRIPOORT OUEST - ST JEAN LE BOULOU	REALISE		
	Dépenses	Recettes	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	348 833,33 €	362 164,08 €	
Ecritures réelles	348 833,33 €	362 164,08 €	
Résultat fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	
Opérations ordre : transfert entre section	0,00 €	348 833,33 €	
Résultat fonctionnement	13 330,75 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT	348 833,33 €	0,00 €	
Ecritures réelles	348 833,33 €	0,00 €	
Résultat investissement reporté	0,00 €	0,00 €	
Excédent de fonctionnement		0,00 €	
Opérations ordre	348 833,33 €	0,00 €	
Résultat d'investissement	-348 833,33 €		
Résultat de clôture	-335 502,58 €		

Après que Monsieur le Président a quitté la salle, et sous la Présidence de M. Patrick FRANCÉS 1^{er} Vice-Président, il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les comptes :

- Du budget principal - **Vote : 27 votes POUR – 1 abstention**
- Du budget annexe de la Pépinière d'entreprises Vall'up - **Vote : Unanimité**
- Du budget annexe Sainte Marguerite - **Vote : Unanimité**
- Des budgets annexes des lotissements :
 - . Lotissement 3 Tech Oulrich Céret - **Vote : Unanimité**
 - . Lotissement 1 Le Boulou - **Vote : Unanimité**
 - . Lotissement 5 Tech Oulrich Céret - **Vote : Unanimité**
 - . Extension Distriport Ouest St Jean Le Boulou - **Vote : Unanimité**

Délibérations n° 2026/115/D à n°2026/121/D

2/3 – Affectation des résultats

Vu les budgets primitifs 2026 du budget principal et des budgets annexes de la collectivité votés en séance du 2 mars 2026, avec une reprise anticipée des résultats 2025 faute de disponibilité des comptes de gestion à la date de ce conseil ;

Vu les comptes de gestion 2025 du budget principal et des budgets annexes de la collectivité ;

Considérant qu'au vu de l'exactitude des résultats 2025 pris en compte pour la reprise anticipée des résultats 2025 et la réalisation des budgets primitifs 2026, il n'y a pas lieu de réaliser de budget supplémentaire, et ce pour l'ensemble des budgets de la collectivité ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'adopter l'affectation des résultats 2025 telle que proposée lors de l'adoption des budgets primitifs 2026, et ce pour l'ensemble des budgets de la collectivité :

2/3 VOTE DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Résultats et affectations conformes à la reprise anticipée des résultats décidée dans le cadre du vote des budgets primitifs 2026 (Conseil du 2 mars 2026)

Budget Principal :

Lors du vote du Compte Administratif 2025, il a été constaté un excédent de fonctionnement de **4 541 932,70 €** ; Il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement reporté : Compte 002 **2 256 880,04 €**

Section d'investissement

Affectation du résultat de clôture : Compte 1068 **2 285 052,66 €**

Budgets annexes des lotissements :

Les déficits et excédents sont automatiquement reportés en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement des budgets primitifs 2026.

- **Vote : Unanimité**

2/3 VOTE DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Résultats et affectations conformes à la reprise anticipée des résultats décidée dans le cadre du vote des budgets primitifs 2026 (Conseil du 2 mars 2026)

Budget Annexe Pépinière d'entreprises – Vall'up :

Lors du vote du Compte Administratif 2025, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 5 751,58 € ; Il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement reporté : Compte 002 5 751,58 €

Section d'investissement

Affectation du résultat de clôture : Compte 1068 0,00 €



➤ Vote : Unanimité

2/3 VOTE DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Résultats et affectations conformes à la reprise anticipée des résultats décidée dans le cadre du vote des budgets primitifs 2026 (Conseil du 2 mars 2026)

Budget Annexe Ste Marguerite :

Lors du vote du Compte Administratif 2025, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 45 017,82 € ; Il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement reporté : Compte 002 45 017,82 €

Section d'investissement

Affectation du résultat de clôture : Compte 1068 0,00 €



➤ Vote : Unanimité

2/3 VOTE DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Résultats et affectations conformes à la reprise anticipée des résultats décidée dans le cadre du vote des budgets primitifs 2026 (Conseil du 2 mars 2026)

Budget Annexe Extension du Distriport Ouest :

Lors du vote du Compte Administratif 2025, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 13 330,75 € ; Il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement reporté : Compte 002 0,00 €

Section d'investissement

Affectation du résultat de clôture : Compte 1068 13 330,75 €
(obligation de couvrir en priorité le déficit d'investissement reporté)



➤ Vote : Unanimité

2/4 – Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

2/4 VOTE DU BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES 2025

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES

Conformément à l'article L 2241-1 du CGCT, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de la Communauté de communes, annexé au compte administratif :

o Cessions :

Céret – Lotissement 5 ExtensionTech Oulrich :



Section AR 498 – 1 502 m²	SCI CASA LUZ	105 140,00 € HT
---	---------------------	------------------------

Le Boulou – Lotissement 1 En Cavallès :

Section AD 113 – 762 m²	SCI TOPICO	34 385,00 € HT
Section AD 111 – 1 015 m²	SCI PLEG	45 137,50 € HT
Section AD 117 – 997 m²	SCI SPIMMO	67 497,00 € HT
Section AD 143 – 521 m²		

➤ **Vote : Unanimité**

2/4 VOTE DU BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES 2025

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES

Conformément à l'article L 2241-1 du CGCT, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de la Communauté de communes, annexé au compte administratif :

o Acquisitions :



St Jean Pla de Corts / Le Boulou – Extension Distriport Ouest :

Section AA 22 – 6 365 m²	Établissement Public Foncier	1 471 943,00 € HT
Section A 412 – 41 660 m²		<i>(acompte de 333 333,33 € HT versé en 2025, nouveaux acomptes en 2026 et solde en 2027)</i>

➤ **Vote : Unanimité**

2/5 – Budget principal – Décision modificative n°1/2026

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De procéder sur le budget 2026 aux virements de crédits suivants :

- Inscription en dépenses d'investissement de crédits complémentaires pour les opérations suivantes : Maison des Producteurs (40 000 €), Aménagement de la voirie RD115 à Reynès (76 000 €), Matériel informatique CCV (20 000 €) et Remplacement de la verrière Sainte Marguerite (2 000 €).

- Inscription de crédits complémentaires pour les investissements du service Gestion Valorisation des Déchets, consécutive à l'ouverture des plis des appels d'offre, pour un total de + 213 000 €. En effet, la soudaine augmentation des prix des matières premières liée à la guerre au Moyen-Orient affecte les marchés publics.
- Inscription en dépenses d'investissement de 195 000 € de crédits complémentaires pour l'acquisition de deux compacteurs Packmat en version électrique plutôt qu'en version thermique, choix motivé pour les raisons suivantes : surcoût de la version électrique rentabilisé au bout de 5 années grâce aux gains générés sur le fonctionnement (coût de l'énergie avec une autoconsommation possible sur la version électrique, coût de l'entretien annuel inférieur de 60%), impact sur l'environnement qui sera notamment valorisé via le Budget vert, meilleures conditions de travail avec une réduction du bruit pour les agents.
- Réduction de 456 000 € de crédits sur les dépenses d'investissement prévues au budget primitif pour permettre ces augmentations, avec notamment - 95 000 € sur les autres dépenses GVD, et - 195 000 € sur l'Avenue des Albères à Maureillas las Illas.
- Inscription en recettes d'investissement d'une subvention de 90 000 € notifiée par la Région pour les études de l'espace aquatique.

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Opération - Article	Désignation	Montant	Opération - Article	Désignation	Montant
199 - 2151	Avenue des Albères Maureillas Las Illas	- 195 000,00 €	177 - 1312	Etudes espace aquatique - subvention Région	90 000,00 €
999 - 2188	Dépenses imprévues	- 50 000,00 €			
138 - 2158	Colonnes aériennes	- 40 000,00 €			
138 - 2151	Génie civil collecte	- 10 000,00 €			
138 - 215738	Matériel et outillage collecte	- 10 000,00 €			
149 - 2158	Bacs redevance spéciale	- 20 000,00 €			
149 - 21351	Divers travaux déchèteries	- 15 000,00 €			
212 - 2031	Périscolaire Chagall - portage par Céret	- 50 000,00 €			
179 - 2188	Divers investissements	- 36 000,00 €			
171 - 2151	Entretien des ZAE	- 20 000,00 €			
188 - 2111	Stratégie agricole	- 10 000,00 €			
182 - 2313	Maison des Producteurs	40 000,00 €			
183 - 2315	Aménagement voirie RD115 Reynès	76 000,00 €			
184 - 21838	Matériel informatique CCV	20 000,00 €			
209 - 21352	Remplacement verrière Ste Marguerite	2 000,00 €			
138 - 215731	Camion collecte campings et cartons	54 000,00 €			
138 - 2158	Compacteur camion	34 000,00 €			
149 - 2158	Achats de bennes déchèteries	60 000,00 €			
149 - 2158	Bornes déchèteries	65 000,00 €			
149 - 2158	2 Packmats : choix versions électriques	195 000,00 €			
	TOTAL DEPENSES	90 000,00 €		TOTAL RECETTES	90 000,00 €

➤ **Vote : 27 votes POUR 4 abstentions**

Délibérations n° 2026/130/D

2/6 – Budget annexe Sainte Marguerite – Décision modificative n°1/2026

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De procéder sur le budget 2026 aux virements de crédits suivants :

- Affectation à l'opération Réhabilitation de l'usine Sainte Marguerite de 3 000 € de crédits d'investissement pour permettre la régularisation d'une facture de DGD de maîtrise d'œuvre.

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Opération - Article	Désignation	Montant	Opération - Article	Désignation	Montant
- 21321	Crédits d'investissement non affectés	- 3 000,00 €			
820210002 - 21321	Réhabilitation de l'usine Sainte Marguerite	3 000,00 €			
	TOTAL DEPENSES	- €		TOTAL RECETTES	- €

➤ **Vote : Unanimité**

Délibérations n° 2026/131/D

2/7 – Admissions en non-valeurs

Considérant que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement ;

Considérant que l'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement;

Considérant la liste n° 7773450112 éditée le 10 mars 2026 par Madame la Trésorière qui fait état de créances non recouvrées à la suite d'actes de poursuites restés infructueux, pour un montant de 1 412,45 € (budget principal) ;

Exercice du titre	Référence du titre	Fonction	Nature du titre	Nom du redevable	Montant non recouvrable
2023	T-374	72121	Apports pro déchèteries	ACTINIDIA SAS	17,50 €
2023	T-186	72121	Apports pro déchèteries	ACTINIDIA SAS	56,70 €
2022	T-651	72121	Apports pro déchèteries	ACTINIDIA SAS	92,30 €
2022	T-1102	72121	Apports pro déchèteries	ACTINIDIA SAS	113,94 €
2022	T-1544	72121	Apports pro déchèteries	ACTINIDIA SAS	142,24 €
2022	T-1437	72121	Apports pro déchèteries	ACTINIDIA SAS	243,39 €
SOUS-TOTAL PV perquisition et demande renseignement négative					666,07 €
2022	T-603	2882	Périscolaire Le Boulou	DUNAS Oceane	35,00 €
2022	T-831	2882	Périscolaire Le Boulou	DUNAS Oceane	41,04 €
2023	T-690	2882	Périscolaire Le Boulou	DUNAS Oceane	31,92 €
2023	T-690	020	Périscolaire Le Boulou	DUNAS Oceane	15,00 €
2024	T-277	2882	Périscolaire Le Boulou	DUNAS Oceane	15,00 €
2024	T-767	2882	Périscolaire Le Boulou	DUNAS Oceane	15,00 €
2024	T-277	2882	Périscolaire Le Boulou	DUNAS Oceane	22,80 €
2024	T-767	2882	Périscolaire Le Boulou	DUNAS Oceane	22,80 €
2022	T-1043	3315	Extrascolaire Céret	GEMPIN Melissa	44,00 €
2022	T-1183	3315	Extrascolaire Céret	GEMPIN Melissa	68,00 €
2019	T-984	3311	Extrascolaire Maureillas	HEMERY Celine	51,00 €
2024	T-249	3313	Accueil ados	MONTMINY Carole	2,13 €
2024	T-249	3313	Accueil ados	MONTMINY Carole	11,38 €
2022	T-911	2882	Périscolaire Le Boulou	THOMAS Eve	9,60 €
2023	T-680	020	Périscolaire Le Boulou	THOMAS Eve	15,00 €
2023	T-680	2882	Périscolaire Le Boulou	THOMAS Eve	18,00 €
2021	T-436	42212	Crèche Le Boulou	VINCK Dimitry	38,63 €
2021	T-437	42212	Crèche Le Boulou	VINCK Dimitry	21,69 €
2021	T-507	42212	Crèche Le Boulou	VINCK Dimitry	20,06 €
2021	T-674	42212	Crèche Le Boulou	VINCK Dimitry	31,68 €
2021	T-776	42212	Crèche Le Boulou	VINCK Dimitry	28,16 €
2021	T-946	42212	Crèche Le Boulou	VINCK Dimitry	28,16 €
2021	T-1104	42212	Crèche Le Boulou	VINCK Dimitry	28,16 €
2021	T-1172	42212	Crèche Le Boulou	VINCK Dimitry	28,16 €
2022	T-49	42212	Crèche Le Boulou	VINCK Dimitry	27,88 €
2022	T-90	42212	Crèche Le Boulou	VINCK Dimitry	14,24 €
2022	T-301	42212	Crèche Le Boulou	VINCK Dimitry	33,35 €
2022	T-1123	42212	Crèche Le Boulou	VINCK Dimitry	28,54 €
SOUS-TOTAL Poursuite sans effet					746,38 €
TOTAL					1 412,45 €

Considérant la liste n° 7772240212 éditée le 24 février 2026 par Madame la Trésorière qui fait état de créances non recouvrées à la suite d'actes de poursuites restés infructueux, pour un montant de 84,00 € (budget annexe Pépinière d'entreprises Vall'up) ;

Exercice du titre	Référence du titre	Fonction	Nature du titre	Nom du redevable	Montant non recouvrable
2020	T-1	620	Loyer espace co-working	GOUMENUK Regis FRANCE MEDIA	20,00 €
2024	T-27	620	Loyer espace co-working	DA CAPO	16,00 €
2024	T-4	620	Loyer bureau	EASY CONCEPT BUSINESS	48,00 €
TOTAL					84,00 €

Considérant la liste n° 7772050712 éditée le 9 avril 2026 par Madame la Trésorière qui fait état de créances éteintes consécutives d'une part à des redressements ou liquidations judiciaires (4 002,57 €), d'autre part à la validation de dossiers de surendettements (2 170,34 €), pour un montant total de 6 172,91 € (budget principal) ;

Exercice du titre	Référence du titre	Fonction	Nature du titre	Nom du redevable	Montant non recouvrable
2023	T-337	72121	Apports pro déchèteries	AMC TRADING	124,64 €
2023	T-858	72121	Apports pro déchèteries	AMC TRADING	380,52 €
2023	T-1069	72121	Apports pro déchèteries	AMC TRADING	420,00 €
2023	T-557	72121	Apports pro déchèteries	AMC TRADING	536,90 €
2023	T-1245	72121	Apports pro déchèteries	ART CUISINES	19,50 €
2024	T-648	72121	Apports pro déchèteries	ART CUISINES	18,20 €
2023	T-1378	72121	Apports pro déchèteries	BACHES MARBRERIE NEO	96,55 €
2023	T-833	72121	Apports pro déchèteries	BACHES MARBRERIE NEO	92,84 €
2023	T-1141	72121	Apports pro déchèteries	BACHES MARBRERIE NEO	235,55 €
2024	T-1432	72121	Apports pro déchèteries	CJ DECOR D AMBROSIO	15,60 €
2024	T-1002	72121	Apports pro déchèteries	DATELLA Peintures	115,70 €
2023	T-1390	72121	Apports pro déchèteries	FREELAND SUD	88,90 €
2024	T-188	72121	Apports pro déchèteries	FREELAND SUD	29,90 €
2024	T-1045	72121	Apports pro déchèteries	FREELAND SUD	42,90 €
2024	T-1479	72121	Apports pro déchèteries	FREELAND SUD	63,10 €
2024	T-466	72121	Apports pro déchèteries	FREELAND SUD	109,20 €
2024	T-698	72121	Apports pro déchèteries	FREELAND SUD	155,27 €
2022	T-1456	72121	Apports pro déchèteries	MAISON GROUPE ATHENA	53,30 €
2023	T-610	72121	Apports pro déchèteries	MAISON GROUPE ATHENA	44,00 €
2023	T-969	020	Loyer commercial	VALI PRODUCTION	340,00 €
2023	T-1024	020	Loyer commercial	VALI PRODUCTION	340,00 €
2023	T-1189	020	Loyer commercial	VALI PRODUCTION	340,00 €
2024	T-9	020	Loyer commercial	VALI PRODUCTION	340,00 €
SOUS-TOTAL Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ					4 002,57 €
2022	T-1280	42212	Crèche Le Boulou	DE JESUS LAURENT Et A	144,27 €
2022	T-1138	42212	Crèche Le Boulou	DE JESUS LAURENT Et A	153,72 €
2022	T-1220	42212	Crèche Le Boulou	DE JESUS LAURENT Et A	155,61 €
2022	T-430	42212	Crèche Le Boulou	DE JESUS LAURENT Et A	287,08 €
2022	T-809	42212	Crèche Le Boulou	DE JESUS LAURENT Et A	187,41 €
2022	T-516	42212	Crèche Le Boulou	DE JESUS LAURENT Et A	304,50 €
2022	T-303	42212	Crèche Le Boulou	DE JESUS LAURENT Et A	114,17 €
2022	T-1122	42212	Crèche Le Boulou	DE JESUS LAURENT Et A	530,66 €
2023	T-435	42212	Crèche Le Boulou	DE JESUS LAURENT Et A	40,15 €
2023	T-249	42212	Crèche Le Boulou	DE JESUS LAURENT Et A	41,08 €
2023	T-203	42212	Crèche Le Boulou	DE JESUS LAURENT Et A	42,32 €
2023	T-92	42212	Crèche Le Boulou	DE JESUS LAURENT Et A	42,94 €
2023	T-485	42212	Crèche Le Boulou	DE JESUS LAURENT Et A	43,09 €
2023	T-1345	2883	Périscolaire Céret	JOUINI Aurelie	7,80 €
2023	T-1345	2883	Périscolaire Céret	JOUINI Aurelie	15,00 €
2024	T-301	2883	Périscolaire Céret	MIRABLON PY Sylvie	12,54 €
2024	T-301	2883	Périscolaire Céret	MIRABLON PY Sylvie	15,00 €
2023	T-650	2883	Périscolaire Céret	MIRABLON Sylvie	15,00 €
2023	T-650	2883	Périscolaire Céret	MIRABLON Sylvie	18,00 €
SOUS-TOTAL Surendettement et décision effacement de dette					2 170,34 €
TOTAL					6 172,91 €

Considérant que ces sommes ont été provisionnées sur le budget principal de la Communauté de Communes du Vallespir et sur le budget annexe Pépinière d'entreprises Vall'up ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De procéder sur l'exercice 2026 à l'admission en non-valeur de 1 412,45 € (liste n°7773450112) sur le budget principal de la Communauté de Communes, au compte 6541 ;

De procéder sur l'exercice 2026 à l'admission en non-valeur de 84,00 € (liste n°7772240212) sur le budget annexe Pépinière d'entreprises Vall'up, au compte 6541 ;

De procéder sur l'exercice 2026 à l'extinction de la créance de 6 172,91 € (liste n°7772050712) sur le budget principal de la Communauté de Communes, au compte 6542.

➤ **Vote : Unanimité**

3/ PERSONNEL

Dossiers présentés par M. PUIGMAL – Vice-Président

Délibérations n° 2026/132/D

3/1– CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL – ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements

M. PUIGMAL rappelle que dans la perspective des élections professionnelles qui se tiendront au mois de décembre prochain, il est nécessaire de procéder à la création du Comité Social Territorial.

Conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique, certaines instances ne sont pas directement gérées par les collectivités en fonction de leur effectif et peuvent être confiées au Centre de gestion. Tel est le cas notamment des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et des Commissions Consultatives Paritaires (CCP).

En revanche, pour les collectivités dont l'effectif est supérieur à 50 agents, la création d'un Comité Social Territorial est obligatoire.

En l'espèce, l'effectif de la Communauté de Communes du Vallespir s'élève à 110 agents. Dès lors, il y a lieu de procéder à la mise en place de cette instance.

Il est proposé :

- *De fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel ;*
- *De fixer en nombre égal, soit 4, le nombre de représentants suppléants ;*
- *De retenir le principe du paritarisme numérique, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, tant pour les titulaires que pour les suppléants, soit 4 titulaires et 4 suppléants ;*
- *De préciser que cette organisation s'inscrit dans la continuité de la précédente mandature.*

Il est également proposé de prévoir le recueil, par le Comité Social Territorial, d'un avis distinct des représentants de la collectivité, afin de permettre d'individualiser la position de celle-ci.

Enfin, il est rappelé que les élections professionnelles relatives aux représentants du personnel dans la fonction publique territoriale se dérouleront le 10 décembre 2026, selon le dispositif applicable aux collectivités territoriales.

➤ **Vote : Unanimité**

Délibérations n° 2026/133/D

3/2 – Fixation des indemnités des élus

M. PUIGMAL rappelle que le renouvellement de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale entraîne l'obligation pour l'assemblée délibérante de se prononcer sur les indemnités de ses membres.

À ce titre, une délibération spécifique doit intervenir dans un délai de trois mois suivant l'installation du nouvel organe délibérant.

Ce dispositif est strictement encadré par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. En particulier, le montant cumulé des indemnités allouées aux membres ne peut excéder une enveloppe indemnitaire globale, déterminée en fonction des règles applicables à la collectivité.

Il est précisé que, pour la Communauté de Communes du Vallespir, relevant de la strate démographique de 20 000 à 49 999 habitants, le calcul des indemnités s'effectue selon les règles suivantes :

- L'indemnité maximale du Président est fixée à 60,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité maximale des Vice-présidents est fixée à 24,73 % du même indice.

L'enveloppe indemnitaire globale est constituée :

- De l'indemnité maximale du Président ;
- Et des indemnités maximales des Vice-présidents, retenues dans la limite de 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, soit une base de calcul correspondant, pour la collectivité, à 7 Vice-présidents.

Sur cette base, l'enveloppe indemnitaire maximale de la collectivité est fixée à 118 683,72 euros.

Il est toutefois précisé que cette enveloppe constitue un plafond et que sa répartition est modulable selon les choix de la collectivité. Le conseil communautaire peut notamment fixer des indemnités inférieures aux maximums et attribuer, le cas échéant, des indemnités aux conseillers communautaires détenant une délégation, sous réserve du respect de cette enveloppe globale.

ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE (valeur indice 2024)					
Fonction	Nombre	Taux Maximum individuel (en % de l'indice terminal)	Taux Maximum global pour 7 VP (en % de l'indice terminal) en fonction du nombre d'élus	Montant maximal en €/brut/mois (valeur indice 2024)	Montant maximal en €/Brut/an/Nbre total élus (valeur indice 2024)
Président	1	67,50 %	67,50 %	2 774,60 €	33 295,20 €
Vice-Président	7	24,73 %	173,11 %	1 016,53 €	85 388,52 €
ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE			240,61 %		
A ne pas dépasser					118 683,72 €
Rappel EIG/Mandat précédent (valeur indice 2020)			240,61 %		112 299,45 €

S'agissant du Président, il est rappelé que celui-ci bénéficie de plein droit de l'indemnité maximale dès son élection, sans délibération. Il peut néanmoins décider expressément de ne pas percevoir tout ou partie de cette indemnité, le conseil communautaire étant alors compétent pour en fixer le montant à un niveau inférieur.

En revanche, les indemnités des Vice-présidents ne peuvent être versées qu'à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

En l'espèce, il est proposé de suivre la proposition de Monsieur le Président de ne pas percevoir l'intégralité de l'indemnité maximale.

Les montants suivants sont ainsi proposés :

- Pour le Président : un taux de 47 % de l'indice brut terminal, correspondant à un montant mensuel brut de 1 931,94 € ;
- Pour les Vice-présidents (au nombre de 10) :
 - Pour le 1er Vice-président, avec un taux fixé à 24,40 %, soit un montant mensuel brut de 1 022,97 € ;
 - Pour les autres Vice-présidents, un montant mensuel brut de 772,78 € est proposé.

Il est rappelé que cette répartition demeure conforme à l'enveloppe indemnitaire globale, dont le montant est évalué à 118 678,78 € après ajustement.

Fonction	Nombre	Taux Maximum individuel (en % de l'indice terminal)	Taux Maximum global (en % de l'indice terminal)	Montant maximum individuel mensuel brut (valeur indice 2024)	Montant maximum global annuel brut (valeur indice 2024)
Président	1	47,00 %	47,00 %	1 931,94 €	23 183,32 €
Vice-Présidents	9	18,80 %	169,20 %	772,78 €	83 459,87 €
1er Vice-Président	1	24,40 %	24,40 %	1 022,97 €	12 035,58 €
TOTAL					118 678,78 €

RAPPEL EIG 2026 A NE PAS DEPASSER : 118 683.72 €

Enfin, il est précisé qu'un rapport annuel sera présenté au conseil communautaire, préalablement au vote du budget, recensant l'ensemble des indemnités de toute natures perçus par les membres du conseil communautaire, y compris celles versées par d'autres organismes, dans un objectif de transparence.

➤ **Vote : 29 VOTES POUR 2 abstentions**

Délibérations n° 2026/134/D

4/COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU PRESIDENT DU BUREAU

En vertu des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la délibération n° 2026/060 du 27 avril 2026, Monsieur le Président a procédé aux signatures des actes et marchés suivants :

25TRAVAC – ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES RELATIF AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE VOIRIE ET RESEAUX SECS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLESPIR AVEC MONTANT MAXIMUM DE 600 000 EUROS HT :

- Lot 1 Voirie : Le présent accord cadre multi-attributaire a été attribué le 04 mars 2026 à
 - 1^{er} attributaire : la société **EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON**, domiciliée, RN 116 KM 4 – Route de Prades, 66270 LE SOLER
 - 2^{ème} attributaire : la société **EIFFAGE ROUTE GRAND SUD**, domiciliée, 1 chemin de Villeneuve de la Raho, 66280 SALEILLES
 - 3^{ème} attributaire : la société **COLAS FRANCE**, domiciliée, 14 avenue de la Côte Vermeille, 66300 THUIR
- Lot 2 Réseaux secs : Le présent accord cadre multi-attributaire a été attribué le 04 mars 2026 à
 - 1^{er} attributaire : la société **ECL**, domiciliée, 14 rue de Barcelone, 66270 LE SOLER
 - 2^{ème} attributaire : la société **SPIE CITYNETWORK**, domiciliée, 17 avenue de l'aérodrome, 66240 SAINT ESTEVE
 - 3^{ème} attributaire : la société **ARELEC TP**, domiciliée, Caball d'en Boux, 66740 VILLELONGUE DELS MONTS

25PI01 – CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU VALLESPIR :

- > Le présent marché a été attribué le 03 mars 2026 au groupement **BLAMM ARCHITECTURE (mandataire) / ARCHICONCEPT / QUADRIPLUS / GAXIEU / GAMBA / SOLANUM / IDEOGREEN**, située 11 rue Carbonneau – 33800 BORDEAUX, pour un montant de 1 476 567€ HT soit 1 771 880.40€ TTC. Le marché conclu pour une durée de quatre (4) ans.

- ✓ **Achat véhicule de fonction** : Le présent devis a été attribué le 2 mars 2026 à la société **GARAGE SUDRIA TOYOTA**, domiciliée, chemin de la fauceille, 66100 PERPIGNAN, pour un montant de 17 890.63 € HT – 21 468.76 € TTC.
- ✓ **Hébergement séjour pour la Jeunesse pour Aout 2026** : Le présent devis a été attribué le 12 mars 2026 à la **Communauté de Commune du Haut Vallespir**, domiciliée, 8 boulevard du Riuferrer, 66150 ARLES SUR TECH, pour un montant de 9 461 € HT – 9 461 € TTC.
- ✓ **Géoréférencement réseaux Avenue Vallespir Commune de Céret**: Le présent devis a été attribué le 28 avril 2026 à la société **BE2R**, domiciliée, 440 rue James Watt, 66100 PERPIGNAN, pour un montant de 6 690 € HT – 8 028 € TTC.
- ✓ **Mobilier Agritech** : Le présent devis a été attribué le 07 avril 2026 à la société **Mobilier Bureau Occasion Téléphonie Toulousaine**, domiciliée, 97 B Boulevard de Suisse, 33200 TOULOUSE, pour un montant de 6 915 € HT – 8 298 € TTC
- ✓ Convention de coopération entre la Clinique du Vallespir et le Contrat Local de Santé « Ma santé en Vallespir » pour valoriser et rendre lisible le partenariat existant. La convention ne comporte aucun volet financier.
- ✓ Convention de mise à disposition de locaux par la Commune de Maureillas las Illas pour le fonctionnement du Lieu Accueil Parents Enfants. La convention ne comporte aucun volet financier.

➤ **Vote : Unanimité**

5/ AFFAIRES DIVERSES

M. COSTE informe l'assemblée qu'à la suite des élections municipales, il convenait d'assurer une représentation de la communauté de communes au sein de plusieurs instances.

Les désignations suivantes sont rappelées :

SCOT :

Président M. Grégory Marti, Président de la CCAVI ;

Vice-Présidents : M. Michel COSTE 2^{ème} Vice-Président – M. Alexandre PUIGNAU 4^{ème} Vice-Président

SYDETOM :

M. José Angulo a été nommé en qualité de 6^{ème} Vice-Président

Pays d'Art et d'Histoire :

1^{er} Vice-Président : M. Guy Gatounes

Office Tourisme Intercommunal :

Président M. Patrick Frances

1^{er} Vice-Président : P M. Patrick PUIGMAL

Office Tourisme Intercommunal – Socio-Pro :

2^{ème} Vice-Président : M. GRIMAUULT

SMIGATA :

Président : M. Alexandre Puignau

1^{er} Vice-Président : M. Jacques Arnaudies

S'agissant du Pays Pyrénées Méditerranée (PPM), Monsieur COSTE précise que des discussions sont en cours concernant le renouvellement de la présidence. L'assemblée générale est prévue fin juin.

Un travail a été demandé aux communautés de communes et aux communes sur l'avenir du PPM. Il a notamment été demandé que les Directeurs Généraux des intercommunalités se rapprochent de ceux des communes afin d'élaborer une feuille de route pour les six prochaines années.

Le Prochain Conseil Communautaire aura lieu le 29 juin. Il est proposé de l'organiser au Fort de Bellegarde au Perthus.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de ne pas quitter la salle sans avoir signé les comptes administratifs.

La séance est levée à 20H00

Le Président,
Michel COSTE



Le Secrétaire de Séance,
Julien ROIG

